



**LISTE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

<b>Nombre de membres du Conseil Municipal</b>		L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire.  <u>Date de convocation</u> : 1er décembre 2023  <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Claude MONEGER, Albert LAURENT, Laure-Hélène MASSON, Nathalie DUBOIS, Jérôme TADEUSZAK et Jean François VERLHAC.  <u>Étaient excusés</u> : Léa DUMOND qui a donné procuration à Jean François VERLHAC, Séverine VIGIER. qui a donné procuration à Julie BERNICAL Jean François LAFAURIE Jean-Jacques VAILLANT  <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	11	

Objet : Décision Modificative au Budget principal n°3 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide la DM n°3 telle que présentée :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Energie - Electricité	60612(011)	1 600,00	66111(66)	1 600,00
Intérêts réglés à l'échéance				
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 600,00</b>		<b>1 600,00</b>

Objet : Autorisation pour Monsieur le maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement année 2024 avant l'adoption du budget – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2024 avant l'adoption du budget dans la limite du quart des crédits votés en 2023.

Objet : M57 – la gestion des amortissements des immobilisations – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide la gestion des amortissements des immobilisations à partir de 2024 tel que présenté :

- Ne pas pratiquer l'amortissement des immobilisations sauf pour les subventions d'équipements versées retracées au compte 204, conformément à l'article L.2321-2 28° du CGCT ;
- Aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les subventions d'équipements versées qui feront l'objet d'un suivi globalisé ;
- Fixer une durée d'amortissement de ces subventions d'équipements versées, en année pleine avec un début d'amortissement au 1<sup>er</sup> janvier N+1 ; comme suit :
  - cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études,
  - quinze ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Corrèze pour la sécurisation de la RD921  
– **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide de solliciter le conseil départemental pour une demande de subvention au titre des amendes de police 2024 s'élevant à 35€ du montant HT des travaux, soit 1454.77€.

Objet : Révision des loyers des logements conventionnés 2024 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide de fixer l'augmentation des loyers des logements conventionnés à partir de 2024 à +3.5% dans les limites des plafonds fixés par les conventions.

Objet : Passation du contrat d'assurance statutaire personnel CNP – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide la proposition de la CNP pour l'assurance statutaire du personnel communal pour 2024.

Objet : Contrat d'entretien annuel d'installation campanaire – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide la conclusion du contrat d'entretien annuel d'installation campanaire avec l'entreprise BROUILLET & Fils pour l'année 2024 (renouvelable pour 4 ans supplémentaires).

Objet : Avenant au contrat de maintenance logiciel Odyssee 2024 – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide l'avenant au contrat de maintenance d'Odyssee pour 2024 pour un montant de 1050.61 HT.

Objet : Contrat de prestation de service de fourrière animale SPA – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide le contrat de prestation de service fourrière animale pour un coût de :

- 1.41€TTC/ habitant en 2024
- 1.47€ TTC/ habitant en 2025
- 1.53€ TTC/ habitant en 2026.

Objet : Renouvellement du bail précaire commercial pour une année au 13 route d'Argentat – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide le renouvellement du bail commercial précaire de Mme Laurie Jilet, actuelle locataire au 13 route d'Argentat, pour une durée d'un an.

Objet : Location salle polyvalente avec halle – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal valide de prêter à titre exceptionnel la halle en complément de la location de la salle polyvalente au club de rugby de Dampniat.

Objet : Les zones d'accélération des énergies renouvelables – **Adopté à l'unanimité des membres**

Le conseil municipal décide de ne pas proposer de zone d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

La séance est levée à 20h10.

Le Maire,  
Christian DERACHINOIS

